

# pour une autre réforme de l'université

## 1. Une contestation légitime et collective de la « loi relative aux Libertés et responsabilités des universités » (LRU)

Nous estimons que le vote de cette loi durant les vacances universitaires, sans consultation des principaux intéressés (étudiants, enseignants et personnels) lui ôte une bonne part de sa légitimité. Face à l'absence de débat critique et la gestion dans l'urgence de ce dossier, deux pétitions, qui s'appuient sur un travail d'analyse émanant des milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont recueilli un nombre important de signatures. Il s'agit de l'appel « Pour une autre réforme du service public d'enseignement supérieur et de recherche » de *Sauvons la recherche* et de la pétition « Les présidents d'université ne parlent pas en notre nom – Pour une université collégiale » de *Sauvons l'université*. La motion de la première assemblée générale commune des collectifs *Sauvons l'université* et *Sauvons la recherche*, votée jeudi 29 novembre 2007, réaffirme pareillement son opposition à la loi LRU.

## 2. Pour plus de démocratie et de collégialité dans l'enseignement supérieur et la recherche

Notre position ne porte pas sur les seules conséquences de cette loi pour l'ENS-LSH, mais sur ce que cette loi implique pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les étudiants de l'ENS d'aujourd'hui sont les acteurs de l'université de demain et pas seulement les élèves d'une École. La loi LRU prévoit un renforcement des pouvoirs de la présidence au détriment de la collégialité. La démocratie universitaire est également attaquée à travers le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie universitaire, dont le rôle devient purement consultatif.

## 3. Une « autonomie » très asymétrique

Si cette loi parle d'autonomie, celle-ci est donc toute relative. Surtout, la LRU applique et étend aux universités les dispositions de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finance). Cette LOLF instaure un changement profond dans la manière dont l'État accorde ses crédits aux organismes publics, à travers notamment le dispositif dit de « fongibilité asymétrique ». Avec la LOLF, lorsque l'État accorde ses crédits, il les répartit en différents types de dépense : le fonctionnement, l'investissement et le personnel. La « fongibilité » est un dispositif qui permet de transférer les crédits affectés à un type de dépense vers un autre. Mais en l'occurrence, cette fongibilité est « asymétrique » : si les crédits du personnel peuvent être affectés à l'investissement et au fonctionnement, l'inverse n'est pas possible. Cela signifie que si un organisme public doit faire des économies, il ne peut les faire que sur le personnel. Mais la LRU va plus loin :

elle permet désormais au seul président de recruter un enseignant-chercheur en tant que contractuel. À cet égard, elle ne fait pas que renforcer la précarisation : elle l'étend à des emplois qui étaient jusqu'alors assez peu touchés (enseignants-chercheurs et chercheurs) et auxquels, précisément, se destinent nombre d'étudiants de l'ENS-LSH. Au-delà du simple intérêt des étudiants de l'ENS-LSH, la LRU fait peser une menace sérieuse sur les emplois de tous les acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

## 4. Agir en proposant des alternatives démocratiques

Nous tenons à opposer à la loi LRU des contre-propositions, élaborées par une consultation démocratique de tous les acteurs. À cet effet, nous avons organisé une journée de réflexion sur l'enseignement supérieur le 5 décembre, au cours de laquelle nous avons commencé à mettre en place cette réponse à la loi LRU. Nous allons pérenniser la discussion engagée dans ce cadre de « moments de réflexion » organisés deux fois par mois à l'ENS-LSH.

## 5. Résister face à la répression

Le mouvement en cours contre la loi LRU fait l'objet d'une répression sans précédent. Partout en France, la police et l'armée sont intervenues dans des dizaines de lycées et d'universités, pour les évacuer par la force. Des lycéens et des étudiants ont été blessés, parfois grièvement. À Nantes, le 27 novembre, un lycéen a été blessé par un tir de flashball au niveau de l'œil, lors d'une manifestation pacifique devant le rectorat. À Lyon, le 6 décembre, un étudiant a été blessé à la tête devant le campus des « Quais du Rhône » de l'université Lyon 2. Les arrestations arbitraires se sont multipliées, et de nombreux lycéens et étudiants ont passé plus de 24 heures en garde à vue, dans des conditions inacceptables. Des poursuites judiciaires sont en cours contre plusieurs d'entre eux, sur la base de faits qui n'ont pas été commis. À Lyon, depuis la fin novembre, pas moins de quinze étudiants ont été arrêtés. Les campus de Lyon 2 (Bron et Quais) ont été évacués tous les matins de la première semaine de décembre par la police et les CRS, qui n'hésitent pas à charger. Et le jeudi 6 décembre, deux étudiants et militants syndicaux ont été arrêtés, et mis en garde à vue jusqu'au vendredi 7 décembre. Leur procès a été fixé au 10 janvier. Nous dénonçons les arrestations arbitraires, les brutalités policières et le recours systématique par la présidence de l'université Lyon 2 aux forces de l'ordre. Nous exprimons notre soutien et notre solidarité à l'ensemble des inculpés dans le cadre du mouvement et demandons l'arrêt des poursuites engagées.

comité de mobilisation de l'ens-lsh (étudiants, enseignants, personnels administratifs techniques)

► <http://ens-mobilisation.alter.eu.org/>